



GDGPPA 79

Groupement Départemental des Gardes Particuliers de chasse, pêche et Piégeurs Agréés

POURQUOI UNE ASSOCIATION DE GARDES ET PIEGEURS ?

- Structurer tous les gardes particuliers et piégeurs du Département .
- Leur permettre de nouer des liens pour montrer et faire connaître leur savoir faire
- Défendre ces professions bénévoles et souvent mal connues.
- Assurer la défense des gardes particuliers et des piégeurs agréés.
- Promouvoir une meilleure formation et information :

1 – En diffusant des informations : à caractère général, l'arrêté annuel sur les nuisibles, la diffusion d'un carnet de procès verbaux

2 – En programmant des journées de mise à niveau avec le concours de la Fédération des Chasseurs des Deux Sèvres et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

- Devenir des interlocuteurs des Pouvoirs Publics et Organisations Cynégétiques.
- D'uniformiser la tenue portée par les Gardes Particuliers.
- Permettre AUX ADHERENTS de porter les insignes réglementaires de leur fonction.
- Collaborer avec les Agents de la Fédération des Chasseurs des Deux Sèvres et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Animations de l'association

- Sorties amicales à différentes manifestations ayant trait à la chasse
- Barbecue annuel avec pétanque et activités diverses
- Journées de chasse petit et grand gibier
- Activités diverses : stands d'exposition de foire, de fêtes de la chasse, voyages...



Coordonnées de l'association

SIEGE SOCIAL : Fédération des Chasseurs
route de Champicard 79260 LA CRECHE
Adresse e-mail : gdgppa79@orange.fr

LE PRESIDENT : Guy-Max PAPIN
38 chemin du Javelot 79220 SURIN
TEL : 05 49 04 07 67
PORT : 06 80 36 72 47

LE VICE PRESIDENT SUD : Christophe SUIRE
21 rue château Chardon 79000 NIORT
TEL : 05 49 75 92 68
PORT : 06 71 72 61 58

LE VICE PRESIDENT NORD : Jacky DIACRE
16 route de Tourtenay 79290 BRION PRES
THOUE
TEL : 05 49 67 74 93
PORT : 06 80 42 66 14

Le plus de l'association

- Adhésion : 30€ (D'assemblée générale à assemblée générale, fin mars début avril)

La copie de l'agrément de piégeur ainsi que l'assermentation de garde particulier de chasse ou de pêche, doit être jointe obligatoirement à l'adhésion.

- De par l'adhésion au GDGPPA 79, les piégeurs sont automatiquement adhérents à l'UNAPAF (union nationale des piégeurs agréés de france) .

Une assurance vous couvre pour, entre autre, le vol ou dégradation de vos pièges. Elle couvre également ce qui est défendable juridiquement.

- Chaque adhérent reçoit avec son adhésion une revue trimestrielle « le journal du piégeur » pour le piégeur et « la loi » pour les gardes particuliers.

- En ce qui concerne le piégeage, les vestiges n'étant plus payés, le GDGPPA 79 remet du matériel de piégeage gratuit à tout piégeur qui fournira une copie de la feuille de piégeage remise à la Fédération des Chasseurs.

- Le GDGPPA 79 peut vous fournir en vêtements , insignes, et tous les attributs relatifs à votre fonction

GDGPPA 79

Groupement Départemental des Gardes Particuliers de chasse de pêche et Piégeurs Agréés

Association 1901 créée le 13 avril 1991

Siège social : 7 route de Chamicard, 79260 LA CRECHE

NOM PRENOM

ADRESSE :

C P VILLE

TEL: E-MAIL.....@

(important pour vous adresser tous les documents et arrêtes)

VOTRE FONCTION :

Garde particulier de chasse de pêche Piégeur agréé Chasse privée
ACCA

► (Joindre une copie de vos agréments PIEGEUR et assermentation de GARDE)

Désire adhérer à votre Association (prix de l'adhésion 30€ par an). (les pié-geurs agréés sont inscrits à l'UNAPAF de par leur adhésion au GDGPPA79)
Envoyez directement votre adhésion au Président (coordonnées ci-dessous), en retour une carte d'adhérent vous sera adressée. L'envoi d'une revue, garderie ou piégeage est comprise dans votre adhésion.

Pour obtenir : insignes, vêtements ou documents relatifs à vos fonctions, ou toute autre demande, Contactez le Président.

Président du GDGPPA79 : Mr PAPIN Guy-Max
38 Chemin du Javelot 79220 SURIN
Tél : 05 49 04 07 67, Portable : 06 80 36 72 47
Adresse e-mail : gdgppa79@orange.fr